Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 038-213804156-20241213-DEL_2024_041-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/041

Séance du 13 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers: 15

En exercice: 15

Présents: 14

Votants: 15

OBJET:

TE 38 – travaux sur réseaux éclairage public - rond-point des Alexandres

L'an deux mille vingt-quatre

le 13 décembre.

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur

Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 06 décembre 2024

PRESENTS: Mesdames et Messieurs: Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Jean-Pierre HENICKE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Christian SOUILLET DESERT, Marie-Claude JEANDEAUD, Cléo MOIROUD, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Chantal LOMETTI.

A DONNE POUVOIR: Monsieur Samuel DANNA à Monsieur Roland SEIGLE

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans les tableaux ci-joints, intitulés :

> Collectivité: Commune ST MARCEL BEL ACCUEIL Affaire n° 24-003-415 EP - MLA rond point

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 7 593 €

La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 2 966 €

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à : 237 € Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles. Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de

- prendre acte du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux en section de fonctionnement – compte 65568;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80 % deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement – compte
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

- 1 PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, 7 593 € prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de :
- 2 PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un 2 966 € montant prévisionnel total de :

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



3 - PREND ACTE de sa contribution budgétai IDd 038-213804156-20241213IDEL_2024_041-DE

TE38 d'un montant de :

237 €

4 – ENGAGE au budget de la collectivité, au compte 65568 les contributions budgétaires ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

> En Mairie, le 14 décembre 2024 Le maire, Aurélien BLANC.

